



## Difficulté à réaliser un compte de copro

-----  
Par milaine40

Bonjour,

J'ai accepté d'être syndic bénévole dans une petite copropriété. L'exercice se termine le 31 décembre 2024 et je dois présenter le bilan. J'ai fourni un récapitulatif avec justificatifs qui éclaire sur la situation de la copro mais qui ne respecte pas les règles comptables. L'autre copro exige de consulter le grand livre mais je ne sais pas par où commencer. Je cherche des sites, tutos ou conseils, pouvant m'aider à clôturer l'année. Merci de votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si la copropriété comporte au plus 5 lots principaux (logements),

Article 41-10

Création Ordonnance n°2019-1101 du 30 octobre 2019 - art. 34

Par dérogation à l'article 14-3, le syndicat n'est pas tenu à une comptabilité en partie double ; ses engagements peuvent être constatés en fin d'exercice.

Ensuite la clôture de l'exercice et la présentation des comptes doit se faire dans les 6 mois, vous avez un peu de temps devant vous.

Vous pouvez (et c'est clairement conseillé) adhérer à une association (exemple ARC) pour vous aider, et vous former, et vous conseiller sur l'utilisation de logiciels adaptés.

NB: Si c'est une copropriété à 2, c'est l'unanimité ou l'enfer. Ne vous faites pas un ulcère à l'estomac pour l'autre qui préfère critiquer que contribuer ...

-----  
Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Des logiciels simplifiés existent pour les petites copropriétés. Ils vous permettront de gérer votre comptabilité de manière plus efficace.

Les petites copropriétés peuvent bénéficier d'une comptabilité simplifiée. Vous n'êtes pas obligés de tenir une comptabilité en partie double, mais vous devez tout de même établir un budget prévisionnel et présenter les comptes en assemblée générale.